

Conseil de Développement du Pays d'Auray



Culture et Patrimoine : « contribution au schéma
de développement culturel en s'appuyant sur le
patrimoine et les acteurs du territoire »

Contribution réalisée dans le cadre
de la commission Culture et Patrimoine
du Codepa entre juin 2015 et mars 2017

Pays
d'**Auray** CONSEIL de
DÉVELOPPEMENT



Sommaire

| | |
|--|---------|
| Le mot des animateurs..... | page 3 |
| Le Conseil de Développement du Pays d’Auray | page 5 |
| La commission | page 9 |
| La méthodologie | page 13 |
| Les bases de la réflexion..... | page 17 |
| • Propos introductifs | |
| • Culture et patrimoine : constats généraux | |
| • Schéma directeur en vue de la définition d’une politique culturelle et patrimoniale d’AQTA | |
| • Réactions au projet d’AQTA | |
| • Quelles priorités pour un développement durable du Pays d’Auray ? (séminaire 2014 pour la préparation au Contrat de Partenariat) | |
| Les préconisations du Codepa..... | page 25 |
| • Introduction : | |
| ○ Les problématiques | |
| ○ Les points de clivage | |
| ○ Les préconisations des acteurs du territoire | |
| ○ Un projet culturel de territoire, c’est quoi ? | |
| ○ Qu’en est-il du patrimoine ? | |
| • Les axes stratégiques : | |
| ○ La sortie de « l’enfouissement » par une politique culturelle adaptée | |
| ○ La nécessité d’une politique du patrimoine | |
| ○ La structuration du territoire | |
| ○ Un évènementiel moteur pour le tissu local | |
| Les annexes | page 43 |

Avertissement

Le Conseil de Développement du Pays d’Auray (Codepa) est l’auteur de cette contribution. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, adossé au Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d’Auray, le Codepa permet d’associer la société civile aux réflexions menées à l’échelle du territoire.

Les avis et points de vue exposés dans cette contribution ont vocation à nourrir la réflexion des élus des collectivités du Pays d’Auray. Toutefois ils n’engagent pas le PETR du Pays d’Auray et les EPCI qui le composent.

MOT DES ANIMATEURS



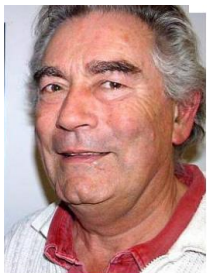
Récemment, en présentant son Schéma de développement culturel, la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique montre combien le domaine culturel est au centre des préoccupations locales. Les acteurs de la culture ne peuvent que s'en réjouir. En associant la société civile, le CODEPA vient ici enrichir la réflexion étendue à l'ensemble du Pays d'Auray.

Le CODEPA exprime une vision en étant certain que la culture n'est pas, au cœur de notre société, une valeur d'ajustement ou pire encore un simple lieu d'amusement et de distraction relégué aux domaines uniques des loisirs et du superflu. Bien au contraire, investir le champ de la culture, notamment auprès des jeunes, constitue un rempart à la bêtise et aux dérives idéologiques.

Dans son étude, le CODEPA est confronté à un champ d'investigation très large. Le raisonnement final permet de regarder chaque « espace de vie commune ». Il apporte ainsi des éléments de réponse pour un maillage cohérent du territoire. En dernier lieu, ce sont les équilibres Terre/Mer et Nord/Sud propres au Pays d'Auray qui sont en jeu.

Bruno BELLIOT

Directeur de l'Académie de Sainte Anne d'Auray



C'est quoi la Culture ? C'est ce qui reste quand on a tout oublié, nous dit-on. Alors on a beaucoup oublié sur le Pays d'Auray ! Quelle densité d'actions ! Quelle mobilisation d'acteurs ! Quelle richesse du patrimoine, quelle fidélité aux traditions mais aussi quelle créativité !

Quatre filières culturelles ont été examinées dans ce document (filière du livre, enseignement musical artistique, musées, théâtre amateur) et les questions les plus saillantes ont été repérées. Les réflexions du Conseil de Développement du Pays d'Auray pourraient être perçues comme modestes, mais elles ont le mérite de mettre en avant de grands axes d'action qui visent à rendre plus lisible la richesse des pratiques culturelles et à intensifier les échanges et les coopérations entre les acteurs.

Les porteurs de cette dynamique sont les collectivités locales, en distinguant le rôle des communes et celui des intercommunalités. Mais c'est aussi celui des acteurs culturels, associatifs ou non, car le poids de ces derniers est en matière culturelle, déterminant.

In fine, la culture et le patrimoine sont une force essentielle de ce territoire.

Joseph GAUTER

Membre qualifié du Codepa

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Le Codepa

« Le Conseil de Développement du Pays d'Auray constitue une interface d'échanges et de débat entre les élus et les acteurs du territoire permettant de croiser les regards et d'alimenter la réflexion sur les projets du Pays »



Adossé au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray, le Codepa permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, le Codepa est l'interlocuteur permanent des élus du Pays et contribue aux projets du territoire en éclairant les décisions des élus, par le biais d'avis et de préconisations.

Formé de représentants associatifs, d'acteurs économiques et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- mobiliser la société civile dans les projets de territoire : participation active aux travaux du Pays, représentation dans différentes instances...
- animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement du Pays d'Auray sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...

Aux vues de la demande croissante en matière de démocratie participative, les politiques régionales renforcent le rôle et la place des Conseils de Développement en Bretagne par un soutien accru aux actions depuis 2014.

Les récentes lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation du rôle des Métropoles (MAPTAM) et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) donnent elles aussi une nouvelle légitimité aux Conseils de Développement.

Elle s'est traduite sur le territoire par l'organisation d'un Conseil de Développement commun entre le PETR du Pays d'Auray et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (délibération du 10 février 2017).

Le Conseil de Développement est donc consulté sur les principales orientations du PETR du Pays d'Auray, sur l'élaboration du Projet de territoire d'AQTA et sur les documents de prospectives et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

LA COMMISSION

La commission : « Culture et Patrimoine : contribution au schéma de développement culturel en s'appuyant sur le patrimoine et les acteurs du territoire »

La mise en place

En 2015, le Codepa a choisi de mettre en place des commissions composées de 5 à 15 membres afin de travailler sur des sujets d'actualité. Les sujets des commissions ont été déterminés avec l'ensemble des membres du Conseil de Développement et des élus présents, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2015.

L'objectif de ces commissions est de mener une réflexion prospective sur des sujets d'avenir, en faisant participer les membres du Codepa et en auditionnant des personnes/structures ressources extérieures.

Une des commissions créées fut donc la Commission : « Culture et Patrimoine : contribution au schéma de développement culturel en s'appuyant sur le patrimoine et les acteurs du territoire ».

En effet, dans un contexte actuel de crise et de baisse des dotations particulièrement impactant pour le monde culturel, et une situation géographique qui fait que le Pays d'Auray peine à trouver sa place, la culture peut être un élément de différenciation, de valorisation.

Les membres

| Prénom/Nom | Structures |
|--------------------|---|
| Bruno BELLIOU | Académie de Sainte Anne d'Auray |
| Joseph GAUTER | Retravailler |
| Alain GAUTHIER | Musée des Thoniers |
| Alain BERTEL | UMIVEM |
| Marc ESPA | Conseil de Réflexion de la Presqu'île de Quiberon |
| Pierre GODEFROY | Association Nature et Traditions du Pays d'Auray |
| Anne Marie REDOU | Conseil de Réflexion de la Presqu'île de Quiberon |
| Anne MONMOUSSEAU | Université Terre et Mer |
| Alain GUHUR | Théâtre de l'écume |
| Yvette HAMONIC | Théâtre de l'écume |
| Thierry LE NEVEU | CGT |
| Joël LE BARON | Ti Douar Alré |
| Ludovic LEFEBVRE | Morbihan Tourisme Responsable |
| Jean Michel COTTIN | Conseil de Réflexion de la Presqu'île de Quiberon |
| Michel LE LEUCH | Musée des Thoniers |

| | |
|-------------------|--------------------|
| Louis GUEZEL | Musée des Thoniers |
| Philippe NUGET | Musée des Thoniers |
| Roland LE SAUCE | Président Codepa |
| Rémi BEAUTO | Parber |
| Hugues MARTIN | MAL d'Auray |
| Marc Saint-Aubin | SCIC Equilibres |
| Jean-Marie HURIEZ | SCIC Equilibres |

Le calendrier des rencontres de la commission

18 juin 2015

Présentation des objectifs de la commission et du contexte dans lequel se mène la réflexion de la commission. La commission aura pour but de répondre aux questions : quelle politique culturelle sur le Pays d'Auray et comment valoriser les actions culturelles du territoire ?

9 juin 2016

La séance de travail a permis de définir les axes stratégiques et le fil conducteur, véritable « colonne vertébrale » du sujet.

7 février, 18 mai et 12 juillet 2017

Ces rencontres de la commission ont permis d'échanger sur la thématique et d'affiner le document de restitution.

Les autres rencontres des commissions se sont passées sous forme d'auditions des acteurs du territoire sur quatre thématiques : la filière du livre, l'enseignement musical, les musées, le théâtre amateur.



LA MÉTHODOLOGIE

Afin de mener à bien sa réflexion, le Codepa a suivi une méthodologie qui se présente en quatre phases :

1. Les rencontres des commissions
2. La tenue des auditions
3. Les fiches ressources
4. La finalisation de la réflexion par la rédaction d'un document cadre

Les commissions

Les rencontres des commissions ont été la base de la concertation. Libres de parole, les membres ont débattu sous forme de brainstorming.

Elles ont permis de faire le point sur les objectifs à atteindre et d'identifier les actions à mettre en place.

La commission a servi, dans les faits, aussi bien de comité de pilotage et de suivi de la réflexion, que de comité technique.

La tenue des auditions

Les auditions menées dans le cadre de cette réflexion ont permis de recenser les préconisations des partenaires experts de la thématique (filiale du livre, enseignement musical, musées).

Ce sont ces préconisations qui ont servies de base aux commissions pour mener la réflexion. Les partenaires en faisant part de leurs attentes, mais également des enjeux du territoire, ont permis d'apporter une véritable expertise à la réflexion.

Tableau des rencontres des auditions :

| Date | Structure | Thème abordé |
|---------------|--|---|
| Décembre 2015 | Médiathèque et librairie « Vent de Soleil » | Les opportunités, les faiblesses et les préconisations pour le territoire |
| Février 2016 | Acteurs de l'enseignement musical | Les opportunités, les faiblesses et les préconisations pour le territoire |
| Mars 2016 | Acteurs des Musées | Les atouts, les faiblesses et les préconisations pour le territoire |
| Novembre 2016 | Acteurs du théâtre amateurs | Les atouts, les faiblesses et les préconisations pour le territoire |

Les échanges se sont tenus librement entre les personnes présentes : membres de la commission et structures auditionnées.

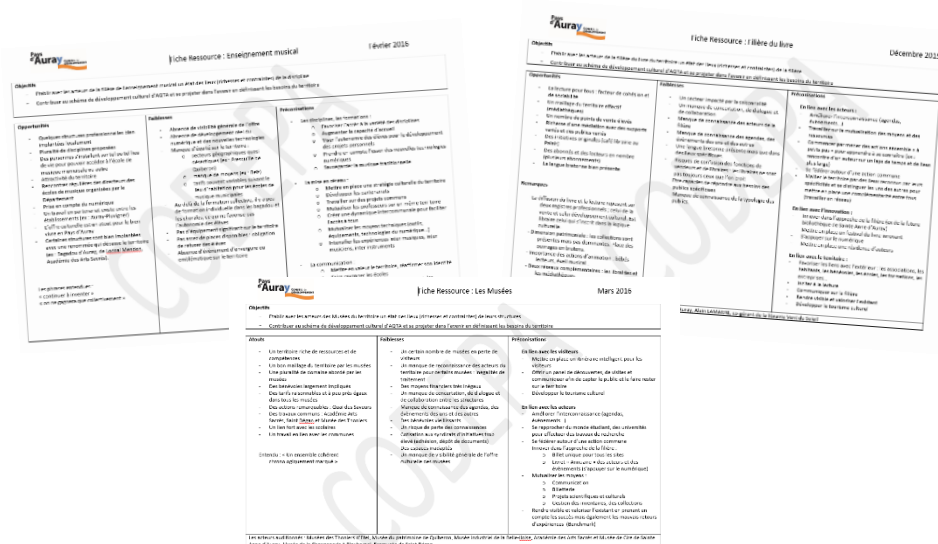
Les Fiches Ressources

La principale fonction des fiches ressources est de synthétiser les informations des auditions en présentant :

- le contexte
- les enjeux majeurs
- les préconisations

Présentées sous forme de tableau, elles permettent au lecteur de prendre connaissance d'un seul coup d'œil, des résultats des échanges des auditions.

Plus formel qu'un compte-rendu, leur format permet l'assimilation rapide des informations.



Le travail en groupe restreint

Afin d'avancer dans la rédaction de la contribution, un groupe restreint composé de Bruno BELLLOT, Joseph GAUTER, Roland LE SAUCE et Gaëlle ROCHE s'est formé.

Les rencontres de ce groupe ont permis de produire différentes versions du document avant validation par la commission.

LES BASES DE LA REFLEXION

- Propos introductifs
- Culture et patrimoine : constats généraux
- Schéma directeur en vue de la définition d'une politique culturelle et patrimoniale d'AQTA
- Réactions au projet d'AQTA
- Quelles priorités pour un développement durable du Pays d'Auray ? (séminaire 2014 pour la préparation au Contrat de Partenariat)

Propos introductifs

La commission Culture et Patrimoine du Codepa s'est réunie une première fois en juin 2015 et a posé à cette occasion, les bases de la réflexion.

Le Pays d'Auray est moins « puissant » que ses deux voisins Vannes et Lorient et peine parfois à trouver sa place. Dans ce contexte, la culture peut être un élément de différenciation, de valorisation ; il y a donc des opportunités pour les acteurs culturels du Pays d'Auray, qui peuvent prendre une place importante dans le développement du territoire.

Le contexte actuel de crise et de baisse des dotations est particulièrement impactant pour le monde culturel, qui est souvent en première ligne dans les coupes budgétaires.

Mais est-il pertinent dans le contexte actuel de crise(s) de mettre à la marge la culture du contrat social ? Est-ce une valeur d'ajustement ? Dans ce cas, c'est un paradoxe compte tenu de notre immense héritage, pilier de notre économie touristique, et de ce qu'il représente dans l'économie mondiale.

D'autant plus que le Pays d'Auray dispose d'atouts à faire pâlir d'autres territoires (mégolithes, grands sites, pratiques amateurs, ensembles musicaux à fort rayonnement...).

Il est relevé que le « spectre » culturel est très large, aussi il est rappelé que l'objectif de la commission est de réaliser une contribution et non une étude poussée de l'action culturelle menée dans le Pays d'Auray. Il est admis que cette contribution participe à l'élaboration du schéma de développement culturel qu'entend faire AQTa mais qu'il ne faut rien s'interdire, dans la mesure où l'approche se doit d'être menée au niveau du Pays donc des deux EPCI.

Comme il est dit plus haut, les membres de la commission déplorent que la culture soit, parfois encore, vue comme une valeur d'ajustement budgétaire dans ce contexte de baisse des dotations et de dépenses publiques. Ils considèrent que c'est un mauvais calcul. Cette situation amène à repenser les réponses à apporter, à les construire en les adaptant aux contraintes budgétaires imposées, en ayant une politique plus ciblée qui se différencie du saupoudrage perçu actuellement dans certains domaines. Il est évoqué par exemple les difficultés à entretenir le patrimoine existant et conséquent du Pays d'Auray (monuments historiques ou pas). S'il est dit que la loi Littoral et les règles relatives aux monuments historiques sont contraignantes pour l'urbanisme, il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent à maintenir la valeur ajoutée du territoire. L'inscription des Mégalithes de Carnac au patrimoine de l'UNESCO est abordée. Sur ce point il est dit qu'une mise en valeur des sites de mégalithes du Pays nécessite d'avoir une approche d'ensemble structurée et extra territoriale.

L'importante action des collectivités territoriales est toutefois soulignée, notamment depuis la décentralisation des années 1982/83, mais aussi précédemment avec la Charte Culturelle de la Bretagne.

Chacun se réjouit de voir que la question de la Culture depuis n'a cessé d'être une source d'attention pour les collectivités, l'élaboration récente du schéma culturel par AQTA renforce ce point.

L'enjeu sociétal est de taille, la Culture est un des lieux où l'on écrit l'expression de la citoyenneté, pour mémoire parmi d'autres exemples :

- la création des bourses du travail (première fédération en 1892) et en 1945 des comités d'entreprises, qui sont à l'origine des vecteurs d'éducation populaire
- la loi 1901 sur les associations qui a donné la possibilité de fédérer et de créer, a été un premier pas de démocratisation culturelle.

Aujourd'hui de tous petits Etats comme le Venezuela et la Finlande ont su utiliser la culture comme facilitateur, incubateur, moteur de l'éducation : le Venezuela avec le dispositif El Sistema, qui forme des jeunes issus des milieux les plus défavorisés à la pratique orchestrale et la Finlande avec son système éducatif que l'Europe lui envie.

Il s'agit dans ces deux cas d'une identification par la culture et l'éducation. C'est un investissement important et coûteux sur le moment, mais largement efficient à long terme.



Culture et Patrimoine : constats généraux

Si l'on s'attarde aujourd'hui sur la définition des activités de la culture, on s'aperçoit qu'elles rassemblent :

- la création artistique (arts visuels et spectacle vivant)
- le patrimoine (architecture et patrimoine)
- l'enseignement artistique
- les industries culturelles (audiovisuel, commerce de journaux, livres, musique et vidéo, et la presse)

En Bretagne, les 18 930 établissements ayant une activité principale dans le champ de la culture constituent un ensemble composite relevant du champ de la création (69 % des établissements), de la fabrication ou vente de produits diffusant la culture (16 %), du patrimoine (11 %) ou de la transmission des savoirs (4 %).¹

Le Codepa s'est quant à lui arrêté principalement à quatre grandes familles :

- l'enseignement artistique
- les activités des musées
- le théâtre amateur
- la filière du livre

Les auditions ont permis cependant de toucher un spectre plus large et notamment l'évènementiel.

Les auditions réalisées auprès des acteurs de ces domaines ont mis en avant des atouts mais également des difficultés. Tous s'accordent à dire que le Pays d'Auray est **riche de ressources et de compétences**, on y trouve par exemple un bon maillage du territoire par les troupes de théâtre amateur, avec une pluralité de spectacles proposés, des acteurs et des bénévoles très impliqués. C'est le cas également pour les médiathèques, les bibliothèques, les librairies ou les points de vente de livres et pour les musées, même si ces derniers font part de leur crainte quant au vieillissement des bénévoles.

Du côté des **disciplines** de l'enseignement artistique, elles sont **plurielles et accessibles** à un grand nombre, même si certains déplorent des tarifs trop élevés ou un public très sélectif. Cependant, il faut savoir que certaines structures sont très bien implantées avec une renommée qui dépasse le territoire (ex : Bagadou d'Auray, de Locoal-Mendon, Académie de Sainte Anne d'Auray).

Certaines **actions** sont jugées comme **remarquables** par les acteurs du territoire, on parle ici, par exemple : de l'action menée par le Quai des Saveurs ; par les travaux communs menés par l'Académie de Sainte Anne d'Auray, Saint Dégan et le Musée des Thoniers ; du travail qui est fait auprès des scolaires, des liens tissés avec les communes ; de la démarche fédératrice auprès des acteurs de la Culture par Ti Douar Alre (Un Automne Autrement) ou encore celle de la ville d'Auray avec Méliscène.

¹ A voir le site de l'INSEE et l'extrait de l'article du Ouest-France du 13 février 2017 (en annexe)

Ces premiers constats positifs ne doivent pas occulter des points plus négatifs.

Et la première observation faite par les personnes auditionnées, tous domaines confondus, est **l'absence de visibilité générale de l'offre culturelle**.

Même s'il existe des initiatives originales et une pluralité de projets proposés, les acteurs du territoire déplorent tous :

- Un manque de concertation, de dialogue et de collaboration
- Un manque de connaissance des acteurs des filières
- Un manque de connaissance des agendas, des évènements des uns et des autres
- Un manque de connaissance de la typologie des publics
- Une absence de développement réel du numérique et des nouvelles technologies

En outre, le manque d'évènement d'envergure ou emblématique pèse sur le territoire et ce malgré un nombre de salles conséquent. De plus, les acteurs jugent ces espaces inadaptés et les locations trop chères pour certaines activités culturelles.

Un choix est donc à faire face à ce paradoxe pour répondre aux besoins des habitants.



Le projet de schéma culturel d'AQTA

Diagnostic

- Des éléments de lecture publique en nombre mais peu de coordination, de mutualisation pour favoriser la circulation des publics, l'innovation et l'animation
- Un patrimoine mégalithique de renommée nationale, une valorisation pas à la mesure des enjeux
- Des ressources en spectacle vivant mais une offre restreinte qui irrigue insuffisamment le territoire
- Des événements singuliers pas encore développés pour un rayonnement régional voir national
- Une culture bretonne vivante et dense, un soutien d'AQTA bien présent à conforter
- Des établissements d'enseignement public artistique dispersés, des enjeux forts mais un contexte peu propice
- Des acteurs culturels nombreux, tant publics que privés, une coordination et une association à favoriser dans le cadre du projet culturel d'AQTA
- Des subventions à verser à inscrire dans des cadres plus clairs et structurés

Les axes stratégiques

A : Renforcer l'accès à la culture pour tous et la vie culturelle des territoires

- Augmenter la fréquentation des médiathèques par la mise en réseau
- Améliorer la qualité du service rendu et les animations (médiathèques)
- Développer la fréquentation jeune public du spectacle vivant

B : Développer le rayonnement et l'attractivité du territoire par la culture

- Valoriser le patrimoine mégalithique sur l'ensemble du territoire
- Développer le rayonnement d'événements culturels de territoire

C : Soutenir une culture et une histoire bretonne ouverte et vivante

- Favoriser la pratique de la culture bretonne et ses expressions culturelles
- Soutenir la valorisation de l'histoire du territoire

D : Développer la coordination et la mutualisation des moyens

- Favoriser la mutualisation des moyens
- Adapter le pilotage politique et technique au schéma culturel

Réactions au projet d'AQTA

Les 4 axes, que ce soit pour le renforcement de l'accès à la culture pour tous et la vie culturelle des territoires, pour le développement du rayonnement et de l'attractivité du territoire par la culture, pour le soutien d'une culture et d'une histoire bretonne ouverte et vivante, pour le développement de la coordination et de la mutualisation des moyens, **rejoignent, en partie, les attentes** des acteurs de la culture auditionnés, ainsi que celles des membres de la commission du Codepa.

Il est par ailleurs à noter que la compétence Culture est une **compétence facultative** pour la Communauté de Communes AQTA et que c'est avant tout une compétence communale. Cette compétence partagée nécessite donc une **coopération renforcée et volontaire**, d'autant plus que d'autres acteurs sont bien présents : le Département, la Région, l'Etat (DRAC).

La quinzaine d'actions avec notamment la priorité de mise en réseau des bibliothèques, le renforcement des dispositifs de Méliscène et de Détour d'Art, la Saison jeune public d'Athéna sont également **plébiscités par les différents acteurs** auditionnés ou du Codepa.

Cependant, plusieurs bémols ont été apportés et marquent une nette distance entre le schéma directeur d'AQTA et les dispositions à prendre pour le territoire.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

C'est, en premier, le sentiment général de **manque de concertation**, qui prévaut. Même si certains ont été auditionnés, l'impression de ne pas avoir été entendu et compris, persiste. C'est la méthode qui pose question, avec le sentiment d'avoir été mis « au pied du mur » pour un diagnostic qui ne peut être que partiel.

Dans un deuxième temps, la question de la vision politique pour un territoire riche de sa culture, de sa pluralité, de sa qualité est posée.

En effet, les acteurs ont l'impression qu'il s'agit uniquement de « **prêt à penser** » avec par exemple les actions en faveur des bibliothèques, des mégalithes et de la culture bretonne.

Cela mène automatiquement à des **impasses** en particulier sur l'identité bretonne particulière du Pays d'Auray, sur l'éducation artistique qui sont des domaines structurants pour la personne où il y a urgence pour la transmission.

Il ne faudrait pas faire table rase de notre histoire, de nos particularités, pour mener une politique restrictive, tournée vers le « fun ». Il en est de même pour une politique touristique.

Est-ce que notre territoire se réveillera quand il sera trop tard ? Faut-il attendre que les choses disparaissent ?

Autant de propos qui soulèvent des interrogations et attendent des réponses précises, même si les membres apprécient cette première étape de mise en œuvre d'un schéma culturel par la communauté de communes AQTA, il est demandé d'aller plus loin.

Quelles priorités pour un développement durable du Pays d'Auray ?

Conclusions du séminaire du 29 août 2014 pour la préparation du Contrat de Partenariat

| Axes prioritaires | Objectifs stratégiques | Exemples de projets ou d'idées |
|---|---|---|
| S'appuyer sur la culture comme vecteur de lien social et de solidarités | ➤ Renforcer et promouvoir l'identité du territoire ; mettre en avant les liens entre la culture et le patrimoine | ➤ Création d'un Festival à l'échelle du Pays ➤ Etendre le festival de Belle-Ile ➤ Obtenir le label « Pays d'art et d'histoire » |
| | ➤ Renforcer le lien social entre les « ruraux » et les « littoraux », les « natifs » et les « immigrants » | |
| | ➤ Favoriser l'accès au logement pour les personnes les plus en difficultés, les jeunes (Développer de nouvelles formes de logement) | ➤ Colocation, logement chez l'habitant,... |
| | ➤ Renforcer l'ouverture sur l'Europe, en s'appuyant sur le sport et la culture | ➤ S'appuyer sur les comités de jumelage |

LES PRÉCONISATIONS DU CODEPA

- L'introduction :
 - Les problématiques
 - Les points de clivage
 - Les préconisations des acteurs du territoire
 - Un projet culturel de territoire, c'est quoi ?
 - Qu'en est-il du patrimoine ?

- Les axes stratégiques :
 - La sortie de « l'enfouissement » par une politique culturelle adaptée
 - La nécessité d'une politique du patrimoine
 - La structuration du territoire
 - Un évènementiel moteur pour le tissu local

Les problématiques

La culture peut-elle renforcer l'attractivité du Pays d'Auray ? Peut-elle participer au bien-être de ses habitants ? Peut-elle favoriser le « Bien vivre ensemble », la citoyenneté ? Peut-elle forger une identité commune et fédérer ? Comment et avec quels moyens ?

Les actions culturelles des villes de Nantes, Angers, Fécamp, Arradon sont prises en exemple pour démontrer l'impact positif, voire négatif, d'une politique culturelle ambitieuse ou qui ne l'est pas. Est également cité l'évènement « Un automne autrement », moment culturel fort et rassembleur du Pays d'Auray, qui met en évidence les potentialités du territoire et la vitalité culturelle du Pays d'Auray, bien qu'elle peut être perçue comme modeste pour certains.

La culture contribue au maintien d'une population mais peut également en faire venir, occasionnellement (touristes) ou définitivement (installation).

Il y a un potentiel énorme sur le territoire mais il est mal identifié, la communication est insuffisante et très dispersée, et il n'y a pas de politique culturelle d'ensemble. Il est relevé que les communes ont du mal à partager leurs actions, à les porter ensemble à la connaissance des populations, à les mutualiser, alors que cela serait de nature à renforcer l'identité du Pays d'Auray. Il est dit que pour répondre à cette désorganisation il faut valoriser les pratiques du territoire dans certains domaines et/ou l'évènementiel, en intégrant le fait que la culture est facteur de développement pour le Pays d'Auray.

Il y a lieu aussi à se préoccuper du bénévolat, un vieillissement est relevé et la valorisation de son implication est jugée utile.

Une réalité s'impose : la culture peut se définir sur notre territoire par « un foisonnement enfoui, peu visible, cloisonné dans le meilleur des cas ».

C'est là que les intercommunalités ont un rôle essentiel à jouer en termes de visibilité et de cohérence.

Trois principaux points de clivage toujours en recherche d'équilibre

L'approche par public et l'approche d'aménagement culturel des territoires

Historiquement, c'est la première la plus ancienne et sans doute la mieux maîtrisée. Après la Révolution et l'abandon par les princes des amusements de cour est venu le temps des théâtres lyriques pensés pour les divertissements bourgeois. Les préfectures se sont toutes dotées d'équipements pour ces spectacles. Le second Empire et la troisième République en ont été la grande période de gloire. C'était l'époque du théâtre de boulevard. Seules les grandes villes et les villes moyennes ont investi ; Le public visé est la bourgeoisie cultivée (ou censée l'être).

C'est avec Le Ministre de la culture Malraux qu'un autre modèle s'est progressivement imposé. Les principes sont :

- 1/ la culture pour tous
- 2/ les territoires dotés d'équipements culturels

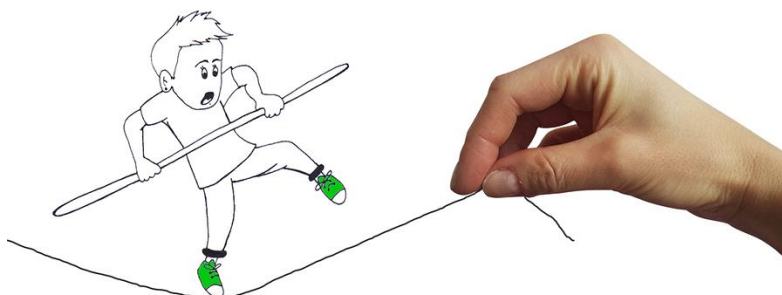
On a assisté là à une démocratisation de la Culture, à un processus historique permettant l'appropriation par tous les milieux.

Culture « éducative » et culture de « loisirs ».

Il est évident que les deux dimensions sont toujours présentes. Mais, selon les publics (ex : les jeunes publics) on accentuera l'un ou l'autre des caractères. Il reste que les activités culturelles sont plus liées au « temps libre », aux vacances, aux loisirs alors que l'effort d'apprentissage est lié à l'école.

Activités culturelles et « produits touristiques »

Le tourisme est une activité économique comme les autres et qui s'analyse, se comptabilise comme les autres et son chiffre d'affaires est plus constitué d'hôtellerie/restauration que de théâtre ou de musée. Il est donc logique de ne pas les confondre. Cependant, il convient de les lier dans la conception des produits touristiques comme dans la réflexion sur l'attractivité d'une station touristique.



Préconisations des acteurs du territoire

Ces préconisations ont été faites lors des auditions des acteurs des musées, de la lecture publique, de l'enseignement artistique, du théâtre amateur.

Seules sont reprises ici, celles qui font consensus entre les quatre groupes.²

Travailler en réseau

- améliorer l'interconnaissance (agendas, évènements...)
- travailler sur la mutualisation des moyens et des ressources
- commencer par mener des actions ensemble « à petits pas » pour apprendre à se connaître
- se fédérer autour d'une action commune
- prendre appui sur les pôles ressources
- agir pour et avec la population du territoire

Moyens techniques

- billet unique pour tous les sites afin de favoriser l'accès à tous les publics et à toutes les animations culturelles du territoire
- des équipements adaptés
- site internet
 - o avec annuaire des acteurs et des évènements
 - o mise en place d'un agenda culturel

Communiquer

- développer les partenariats
- rendre visible et valoriser l'existant
- communiquer pour capter le public et le faire rester sur le territoire
- intensifier la communication dans la presse
- mettre en valeur le territoire et affirmer son identité

Innover

- innover dans l'approche des filières
- mettre en œuvre des festivals (ex : livre innovant, théâtre amateur)
- créer une résidence pour les artistes (écrivains, plasticiens, peintres, comédiens...)
- organiser un forum des « métiers de l'art et de la culture »

² Retrouvez toutes les préconisations dans les fiches ressources en annexe

Un projet culturel de territoire, c'est quoi ?³

« Le **projet culturel** de territoire n'est pas une activité ou un équipement culturel qui serait soit ponctuel, soit isolé sur son espace territorial donné. On parle d'un projet plus global, réfléchi sur des durées annuelles ou pluriannuelles, intégrant le plus grand nombre d'acteurs locaux et **porté par des responsables politiques** envisageant la culture comme un réel moteur pour le développement de l'espace territorial dont ils ont la responsabilité.

Un projet culturel de territoire doit être porté par une **réelle volonté politique**.

Par volonté politique, on entend, à la fois, la démarche d'un ou de plusieurs responsable(s) locaux autour d'une stratégie préalablement définie, mais aussi leur détermination à fédérer et à convaincre le plus grand nombre possible d'énergies locales autour d'objectifs communs visant à participer au développement territorial. Une telle volonté permet **d'afficher clairement les objectifs stratégiques pour la Culture** sur le territoire, de garantir la transparence dans le choix et le soutien aux actions proposées par les opérateurs culturels, et d'assurer la durabilité du projet global.

C'est ainsi que, sous une acception tout à fait pragmatique mais également totalement logique, la faisabilité, la viabilité et la pérennité d'un projet culturel de territoire sera intimement liée à sa cohérence avec les stratégies territoriales. De celles-ci découlent, pour le porteur du projet, les éventuelles politiques de contractualisation et les interventions publiques en termes d'évaluation du projet.

La Culture est rarement une priorité face aux questions économiques ou sociales qui s'avèrent souvent urgentes et de retombées très concrètes pour les populations. Il n'est donc pas aisé pour un élu d'argumenter sur l'importance que revêt la Culture.

Pourtant, celle-ci joue pleinement un **rôle fondamental** pour le développement des territoires. »

C'est ici, que les deux EPCI (AQTA et CCBI) ont tout leur rôle à jouer !

Il est apparu, en effet, indispensable pour les acteurs du territoire qu'une volonté politique s'impose pour porter un projet de territoire efficace et pérenne dans les domaines de la Culture et du Patrimoine.

Nous verrons, dans la suite de ce document, pourquoi un tel projet est impératif, dans quelle mesure il répond à des enjeux de société cruciaux pour le Pays d'Auray.

³ Extrait du vade-mecum « pour un projet culturel de territoire » du Réseau Interrégional d'Animation Leader

Qu'en est-il du patrimoine ?

« Le concept de patrimoine est aujourd'hui entendu de manière large, puisqu'il englobe les monuments, les paysages mais aussi les traditions, les langues et la gastronomie. C'est au XIX^e siècle, avec l'émergence du nationalisme et du concept d'Etat-nation, que le terme de patrimoine a revêtu une acception plus large et s'est appliqué à un ensemble de biens communs qui doivent être protégés par la société, parce qu'ils sont porteurs d'une valeur identitaire pour la nation. L'Unesco définit le patrimoine comme l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir ».⁴

Dans les faits, la politique en faveur du patrimoine résulte de deux épisodes marquants de l'histoire française : la Révolution et la séparation de l'Église et de l'État.

- La Révolution, en réaction au pillage et à la destruction, décide le transfert massif des propriétés monumentales (châteaux) et objets d'art à la République ;
- La séparation de l'Église et de l'État en 1905 confie à l'État et aux collectivités locales la responsabilité des édifices culturels (construits avant la promulgation de la loi de séparation) et affirme la prépondérance de l'Etat dans ce domaine.

Si l'image du patrimoine est d'abord celle des belles pierres, le concept s'étend aujourd'hui aux bâtiments industriels et aux modes de vie.

« La politique du patrimoine a pour triple objectif de préserver, c'est-à-dire conserver, entretenir, restaurer et transmettre, de gérer et de valoriser par l'ouverture au public, l'animation, la diffusion, pour répondre à des enjeux d'ordre culturel, économique, touristique, pédagogique et social.

L'année 2013 marque le centième anniversaire de la loi du 31 décembre 1913 sur la protection des monuments historiques, véritable loi fondatrice en matière de politique du patrimoine. Si la nécessité de l'action même de l'État en matière de patrimoine semble réaffirmée, l'ampleur de la tâche exige néanmoins que cette politique s'appuie sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine ».⁵

Cette fois encore, il s'agit là de large concertation, de mobilisation d'un nombre d'acteurs conséquents, de co-construction.

La richesse patrimoniale du Pays d'Auray ne fait aucun doute et devant « l'ampleur de la tâche » de sa préservation, de sa transmission, il est indispensable de faire appel à toutes les forces vives.

⁴ Définition de l'association VMF : www.vmfpatrimoine.org

⁵ Article du site : www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine

Les axes stratégiques

- La sortie de « l'enfouissement » par une politique culturelle adaptée
- La nécessité d'une politique du patrimoine
- La structuration du territoire
- Un évènementiel moteur pour le tissu local

La sortie de « l'enfouissement » par une politique culturelle adaptée

Les préconisations des acteurs, mentionnés dans le chapitre précédent, peuvent se traduire de diverses manières, cependant elles déclinent un item principal : « sortir de l'enfouissement par une politique culturelle adaptée ». En somme, faire apparaître ce qui n'est pas toujours visible.

Comment ?

- En travaillant ensemble
- En mutualisant des services
- En fédérant les acteurs culturels du Pays d'Auray
- En développant l'interconnaissance

C'est-à-dire ...

Que le projet culturel doit s'établir sur les bases d'une large concertation, avant tout. L'ensemble des acteurs locaux doit faire émerger-remonter leurs positions, leurs idées, et leur positionnement dans le projet.

C'est un facteur prépondérant à la réussite et à la pérennité du projet.

L'implication et l'engagement de certains ne doivent pas occulter l'implication de l'ensemble des partenaires : élus des collectivités territoriales, de l'Etat, les divers milieux (culturel, économique, social, éducatif...) et les habitants.

Pourquoi ?

Parce qu'un projet culturel de territoire a besoin de toutes les compétences pour être vecteur d'une dynamique territoriale forte

L'ensemble des compétences et connaissances de chacun crée, en effet, une richesse qui permet de prendre en compte les attentes, mais également les possibilités de développement et de création, ainsi que l'ensemble des projets déjà inscrits dans le territoire. C'est cette interaction qui produit un terreau propice au projet culturel de territoire.

Ce dernier peut ainsi s'inscrire dans une dynamique du développement local et participer de ce fait à la structuration d'un espace donné.

Cela implique une mobilisation des acteurs culturels, dès en amont de sa réalisation, mais également des élus et de la population.

Ce type de projet ne doit en aucun cas être envisagé comme une activité isolée sur le territoire. La mutualisation des compétences, le « travailler ensemble », l'interconnaissance permettent de développer une véritable cohérence avec l'identité du territoire et d'élaborer les orientations stratégiques de développement.

De plus, cette démarche est génératrice de cohésion.

D'une part, parce que le partenariat autour d'un projet culturel, en permettant à différentes composantes de la population de participer à cette action, favorise les échanges et le dialogue et donc, contribue pleinement à la dynamisation du processus démocratique.

D'autre part, parce que la culture exerce un effet positif sur les habitants. Ils en tirent un motif de fierté, d'identification, qui renforcent l'appartenance à un territoire et développe un lien qui dépasse les frontières de la commune, du pays, mais également les frontières de l'âge, des appartenances à divers groupes, des classes socio-professionnelles ...

Cette implication participe à part entière à la mise en mouvement de la population, des élus et des acteurs de la culture.

Il est important de favoriser un bien-être ensemble indispensable aux diverses populations et la mise en place d'un projet porteur de valeur de cohésion et de partenariat y participe.

Au-delà de l'idée qui aboutit à un projet culturel de territoire, cette cohésion et ce partenariat entraînant une co-construction, permettent de structurer le projet autour de compétences reconnues, afin de mettre en œuvre une action fiable et de qualité.

Comment ?

- En aidant à une meilleure répartition de l'offre et des équipements
- En apportant des ressources là où il n'y en a pas
- En s'appuyant sur des centres ressources, les pôles secondaires (SCOT)
- En incitant les structures à se positionner sur des labels, marqueurs touristique et qualitatif
- En diffusant un enseignement artistique au plus près de la population

C'est-à-dire...

Que quel que soit l'endroit où l'on vit sur le territoire, l'accès à la culture doit être possible. Si le développement d'un projet culturel repose sur une bonne connaissance du territoire et des attentes de la population, il doit également profiter à tous. En facilitant l'accès à tous les publics, en allant au-devant des habitants, en offrant une variété culturelle qui permettent un véritable choix.

Pourquoi ?

Parce que c'est d'ouverture au monde dont on parle.

Source d'émerveillement, la culture est un vecteur d'épanouissement personnel et d'émancipation citoyenne.

Ce partage des connaissances, cette capacité à créer est un élément déterminant pour la construction de la personnalité : cela passe par l'éducation et la mise à disposition d'outils de création.

La culture est un droit fondamental : le préambule de la constitution de 1946 repris dans celle de 1958 affirme : « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation et à la culture* ». L'Etat, comme l'ensemble des collectivités, portent la responsabilité conjointe de l'application de ce principe. De cette responsabilité dépend la vitalité de la vie culturelle des territoires.

« L'art et la culture sont le socle pour mieux construire le monde de demain. L'art, la création, l'imaginaire, l'émotion n'ont pas de frontières. En un mot, l'art et la culture sont plus que jamais de véritables enjeux de civilisation et la condition même de notre civilisation. Face au communautarisme, au repli identitaire, l'art ne nous rappelle-t-il pas en permanence que nous faisons partie d'une communauté qui s'appelle l'Humanité ?»

« ...Et heureusement qu'ils sont là les artistes, les créateurs, dans leur diversité. Ils nous aident à vivre, à aimer, à ne pas mépriser les rêves, à poser la seule question qui vaille : dans quel monde voulons-nous vivre demain ? Ils nous rappellent également que le bonheur reste une idée neuve. »⁶

Comment ?

- En donnant de la visibilité aux acteurs et aux actions culturelles
- En réalisant un forum-festival culturel biennal itinérant
- En mettant en œuvre un agenda/annuaire annuel

C'est-à-dire...

Que la diffusion de la culture doit reposer sur des outils concrets.

Pourquoi ?

Parce que pour pérenniser un projet culturel de territoire et qu'il soit également un facteur de développement économique et durable, il faut lui donner des bases fortes et concrètes

La culture se doit d'être créateur d'emplois afin d'être reconnue comme un secteur économique si l'on veut que tous les acteurs soutiennent les projets et que les enjeux de développement territorial soient pris en considération.

Au-delà des enjeux classiques des acteurs économiques tels que la professionnalisation, les économies d'échelle et l'emploi, dont les effets directs sont assez souvent difficiles à mesurer, les retombées économiques d'un projet culturel de territoire qui s'inscrivent dans la durée sont indéniables.

Il est bon de rappeler qu'un projet culturel est un enjeu d'attractivité important pour un territoire.

Cela va donc plus loin que le recrutement de compétences externes ou la professionnalisation des acteurs locaux, même si c'est une des conditions de base.

La lisibilité de l'offre culturelle est un vecteur essentiel de sa diffusion et de sa pérennité.

On ne peut imaginer notre territoire riche de toutes ses traditions et de sa diversité, s'installer dans une douce torpeur qui ne serait qu'une mort lente de son avenir culturel.

Le Pays d'Auray a une richesse dont rêverait d'autres territoires, cependant l'équilibre entre Terre et Mer se doit d'être préservé et la culture doit aller dans ce sens, pour également préserver l'avenir de sa jeunesse.

La vision culturelle doit être claire et adaptée au terrain, à son h(H)istoire et aux acteurs.

⁶ Extrait du discours de Ivan Renar devant les étudiants de l'Ecole Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing (avril 2013)

La nécessité d'une politique du patrimoine

En tout premier lieu, le territoire doit donc, définir une identité culturelle, qui sera à développer et à soutenir, en s'appuyant sur les forces vives du territoire (cf. chapitre précédent).

Cette identité ne doit pas faire l'impasse d'une politique du patrimoine affirmée.

Comment ?

Par la déclinaison d'un plan d'actions relevant d'une politique du patrimoine :

- La réalisation d'inventaire du patrimoine matériel et immatériel
- La définition des caractéristiques et des spécificités de ces patrimoines
- L'analyse des interprétations qui en découlent
- Le développement et le soutien aux conditions de sa mise en valeur

Pourquoi ?

Parce que la persistance des repères du passé permet une meilleure compréhension de l'histoire actuelle

En effet, la mise en situation des objets du passé et de leur utilisation retrace l'environnement économique et social des époques. Il va sans dire que la société actuelle de par son non-attachement à des valeurs dites anciennes, voire obsolètes ne comprend pas dans un premier temps ce besoin d'identification et de préservation de ses racines.

Et pourtant ! C'est par là-même, une identification à l'histoire générale, une mise en lumière des évolutions, qui permet une appropriation et une compréhension de notre vécu actuel. Ce n'est pas simplement dans des photos jaunies que l'on retrace l'histoire d'un territoire, c'est dans un ensemble cohérent de témoignages du passé. C'est au fil des rues, au détour d'un chemin, au bord de la mer ou des rivières. C'est également dans l'oralité, la littérature : toutes ces histoires qui nous sont contées et aujourd'hui comptées !

Le vécu actuel passe par une compréhension du passé et donc par son maintien dans de bonnes conditions, mais également par son adéquation avec le présent. Doivent être prises en compte des conditions de son expansion et de son adéquation avec les populations : par exemple, les politiques publiques pour la survie des centre-bourgs.

Notre territoire dispose de nombreux très beaux outils, tel que le Musée de la Préhistoire de Carnac, dont les collections ont une renommée mondiale. Comme ce musée, d'autres équipements mériteraient d'être modernisés (Saint-Déjan, Musée des Thoniers...)

Parce que la conservation du patrimoine est un point d'appui à un développement local

Comme pour la culture, la gestion du patrimoine est un indéniable facteur de développement. Il permet :

- de gérer un espace,
- de préserver un paysage
- de conserver un cadre de vie avec un entretien approprié
- de développer des compétences et d'offrir des emplois
- de générer un développement économique lié
 - au maintien des activités économiques
 - aux besoins en services des populations
 - aux retombées touristiques
- de valoriser les métiers, de faire connaître des savoir-faire
- de s'engager vers un développement global et durable

De plus, la dynamique créée par la volonté collective dans la mise en valeur du patrimoine entraîne des conditions de développement variées : installation des jeunes, valorisation des lieux touristiques, fédération de volontés diverses...

En ce qui concerne la valorisation du patrimoine, la liste est longue des retombées économiques pour un territoire. Ces dernières interagissent entre elles et apparaissent alors des conséquences en cascade pour l'emploi, l'éducation, l'enrichissement culturel...



La structuration du territoire

L'affirmation d'espaces de développement culturel

La question des territoires est en réalité celle de l'intercommunalité, c'est à dire de la reconstruction des instances publiques locales. Celles-ci sont plus grandes et leurs compétences sont redessinées.

- En regroupant les moyens, on crée les conditions pour se doter d'infrastructures, pour organiser les échanges dans chaque domaine, pour construire de nouveaux projets, pour être plus ambitieux.

- En donnant leur place aux espaces de vie que doivent être les intercommunalités, on élargit le champ de la culture. Ce n'est plus seulement une œuvre et son public. C'est aussi la qualité de paysages, le patrimoine bâti et ses différents styles. C'est aussi le lien entre la culture et les activités ainsi que la richesse du travail et de métiers.

- En donnant les moyens aux acteurs de chaque espace, de répandre largement une culture dans toute sa diversité via des événements phares, on enrichit l'ensemble du territoire. Il ne s'agit pas ici « d'enfermement » dans un espace donné, mais de rayonnement et de regard d'expert à diffuser.

On parle bien ici de coopération et de complémentarité entre différents espaces de vie.

C'est-à-dire une urbanité multi-communale qui respecte les modes de vie de chaque commune mais qui participe à renforcer l'identité du Pays par une organisation spatiale autour d'un pôle majeur (Auray) et des pôles secondaires assis sur « des espaces de vie commune »⁷.

Cette organisation issue Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays d'Auray sert de base également au Contrat de Partenariat avec la Région, qui permet aux porteurs de projets privés et publics d'obtenir des financements.

Cinq espaces sont ainsi dessinés :

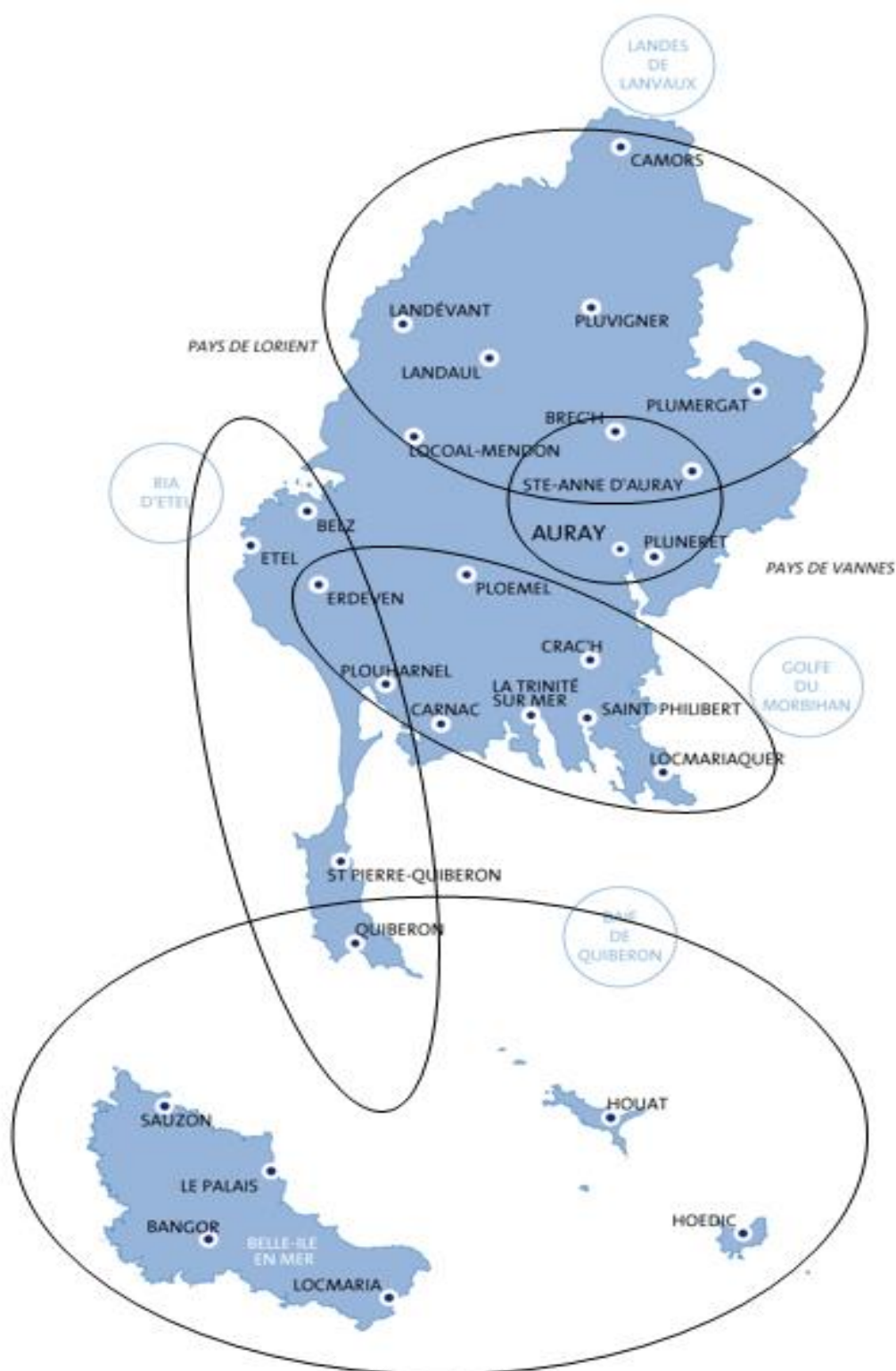
- un espace « urbain » autour d'Auray
- un espace « insulaire » autour de Quiberon et des îles
- un espace « patrimoine maritime » autour d'Etel
- un espace « mégalithes » s'étendant d'Erdeven à Locmariaquer
- un espace « patrimoine rural » au nord du territoire

Cet équilibre spatial passe par une offre d'équipements et de services de proximité de qualité qui s'inscrirait dans une démarche de mutualisation s'appuyant sur des équipements structurants et les acteurs clés du Pays avec des établissements ressources comme par exemple l'Académie de Sainte Anne d'Auray, lieu d'expertise sur la musique et l'art sacré en dialogue permanent avec les musiques traditionnelles.

⁷ Confère le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays d'Auray

Pour les membres de la Commission Culture et Patrimoine du Codepa, il faut renforcer les équipements existants, au lieu d'investir dans un méga-équipement, afin d'éviter une concentration géographique et financière, qui ne permettrait pas de maintenir des crédits pour tous. L'exemple de Lanester avec la réalisation de la salle « Quai Neuf » est un exemple à suivre dans la conception et la réalisation d'un tel équipement.

Une approche transversale et d'ouverture est nécessaire pour valoriser les projets et les intégrer dans le quotidien des habitants et autres usagers.



Pays d'Art et d'Histoire : un rayonnement national, voir international

Le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire ", déposé à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Les membres du Codepa inscrivent donc le développement culturel dans le territoire par la mise en œuvre de la valorisation de l'existant par la labellisation en Pays d'Art et d'Histoire.

Pourquoi ?

Parce qu'il s'agit là d'un projet transversal avec des nombreux bénéfices pour un territoire

De nombreux domaines de compétences comme l'action culturelle, l'action éducative, l'habitat, l'urbanisme et les services techniques, le développement durable, le tourisme, etc. sont concernés par cette démarche. Il s'agit d'un projet global de territoire avec des actions précises.

Avec quels principaux objectifs ?

- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie via l'architecture, le patrimoine et le paysage
- Inciter à un tourisme de qualité
- Initier le jeune public à des pratiques relevant de ces domaines d'intervention
- Mettre en place un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Le Codepa, instance de représentation de la société civile, promeut la démocratie participative de tous les citoyens et ne peut qu'abonder dans le sens d'une **démocratie locale renforcée** ; la volonté de sensibiliser les habitants passe par leur **mobilisation** afin qu'ils puissent s'approprier un développement harmonieux de leur cadre de vie et être acteurs de leur environnement.

Cette démarche de **sensibilisation** passe également par l'information des **habitants**, qui sont alors les meilleurs « promoteurs » de leur lieu de vie. Cela passe donc par des conférences, des balades guidées, des actions de communication ciblées.

Le Codepa veut par ailleurs promouvoir une démarche de **qualité vers les jeunes**, que ce soit par le biais des activités scolaires ou péri-scolaires. Des actions existent déjà, mais là encore, la mobilisation des enseignants, des directeurs d'établissements, des structures d'accueil est à intensifier et doit se faire bien en amont des activités proposées.

Toutes ces actions passent par une coordination forte des acteurs, une promotion du territoire et de son patrimoine, par la mise en place de visites, par une communication nationale, les membres du Codepa préconisent la **création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**, outil de référence présentant de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays. On peut aller plus loin, en y allouant des services de fédération des acteurs, de promotion et de recherche.

On peut imaginer cet espace comme également un lieu de ressources et de débat pour la population, propre à la présentation de l'histoire mais aussi à celle des projets d'aménagement contemporains. Il s'articulerait avec les autres équipements culturels de la collectivité et pourrait être positionné au Pôle d'Échange Multimodal ou pourquoi pas à la Chapelle Saint Esprit.

Ce dispositif de Centre d'Interprétation permettrait de structurer le territoire à partir du pôle majeur qu'est la ville d'Auray et de créer du lien par un renvoi entre les structures.

Ces dispositions à prendre dans les domaines de la Culture et du Patrimoine trouvent un écho dans les dispositifs touchant au **tourisme**. On ne peut en effet faire l'impasse, dans notre territoire à forte attractivité et activité touristique, sur la **destination** que l'on veut donner au Pays d'Auray.⁸

Un point essentiel est également la **coopération** entre les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des projets culturels et la mise en place d'une véritable stratégie de développement tant pour la culture, le patrimoine que le tourisme ; en effet les **labellisations** de sites ne sont des succès que si elles sont animées et exploitées et s'appuient sur une médiation de haut niveau et une communication spécifique.

Le Grand Site Dunaire est un exemple de demande de labellisation actuel qui prouve bien ce besoin d'unir les forces d'un territoire afin que la réussite de ce projet pour devenir Grand Site de France profite à tous.

Il est indéniable pour le territoire que la valorisation et le soutien aux évènements même jeunes tel le Festival Presqu'île Breizh Quiberon, ou plus anciens tels que les festivals de Belle-Ile-En-Mer (festival lyrique de Sauzon et de Bangor) apportent une **plus-value** tant ils sont transversaux et ouverts sur le monde.

⁸ Voir la contribution sur le Tourisme du Codepa

Un évènementiel moteur pour le tissu local

Les membres du Codepa s'accordent à dire qu'il est primordial de mettre en place un évènement d'envergure sur le territoire.

Ceci afin de répondre aux besoins exprimés d'une reconnaissance des acteurs locaux, qui doivent être moteurs dans la création et la réalisation de ce projet, image du territoire.

Ceci afin d'être un évènement majeur pour le développement économique et touristique local, qui réponde à des enjeux de développement durable.

Comment ?

- En impliquant la population locale afin de garantir une identité forte
- En valorisant la participation de chacun
- En s'appuyant sur des rencontres et une concertation entre acteurs publics et privés
- En mettant en œuvre une idée innovante, afin de se démarquer des autres territoires
- En s'attachant à la qualité des services directs et indirects
- En relayant et en reliant le projet à des offres permanentes
- En pérennisant cet évènement dans le temps

Plus précisément, cet évènement pourrait s'inscrire dans le dispositif « Fête de la Bretagne » et avoir lieu une fois tous les deux ans en alternance avec la Semaine du Golfe, sur une durée de quelques jours, avec des tables rondes, des animations, des spectacles. On peut l'imaginer comme un « comice de la culture », une « tournée des talents » qui s'appuieraient sur les atouts du territoire.



LES ANNEXES

1. Article de presse
2. Orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray)
3. Les fiches ressources

Combien pèse la culture en Bretagne ? Article du 13/02/2017 Ouest-France

L'Insee vient de publier deux études qui dressent le portrait du secteur culturel dans la région. Avec 22 000 emplois, son poids est significatif dans l'économie locale.

L'institut national de la statistique et des études économiques dresse le portrait de la culture en Bretagne dans deux études qu'il vient de publier. Au total, la région compte 22 000 emplois dans ce secteur. Une part significative de l'économie locale.

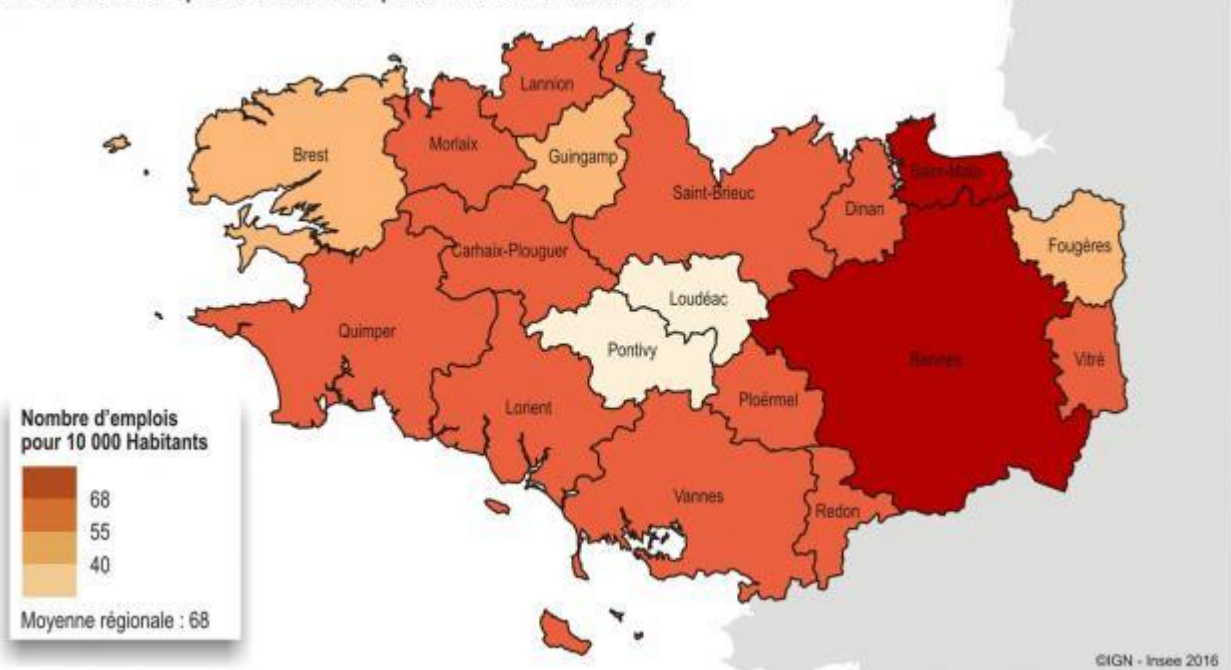
Un portrait de la culture :

« Ça va de la scène nationale, au professeur de musique en passant par le petit théâtre communal ou l'artiste peintre indépendant. » Lundi 13 février, l'Insee présentait les résultats de deux études qui dressent un portrait de la culture en Bretagne. Les nombres d'établissements, d'équipements et d'emplois culturels ont été recensés sur l'année 2012.

1,7 % de l'emploi dans la région :

22 000 actifs ont été comptabilisés. Les artistes, les cadres, techniciens et ouvriers des spectacles, les photographes ou les artisans d'art mais aussi les professions littéraires comme les journalistes ou les scénaristes. On y trouve aussi les architectes, les professeurs d'art (hors scolaires), ainsi que les personnes chargées de la documentation et de la conservation du patrimoine.

Nombre d'emplois culturels pour 10 000 habitants



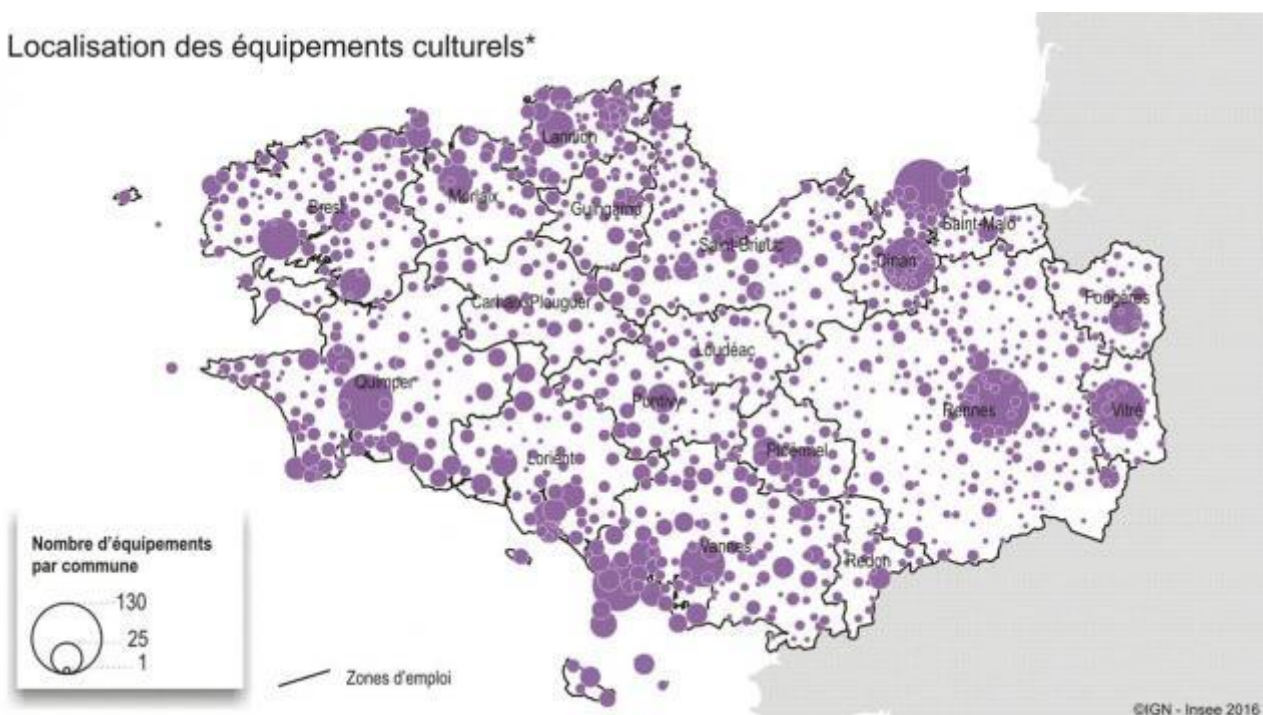
18 900 établissements culturels

Les structures consacrées à la création artistique (arts visuels et spectacle vivant) représentent 70 % des établissements culturels de la région, contre 65 % en France (hors Île-de-France). Pour le reste, il s'agit des musées ou des bibliothèques mais aussi des structures d'enseignement ainsi que des industries culturelles qui englobent la production de films, les journaux, les agences de presse ou les commerces de produits culturels.

300 salles de cinéma

La région compte aussi 4 400 équipements culturels parmi lesquels on trouve les Musées de France (soumis au contrôle de l'État), les monuments historiques, les théâtres mais aussi 300 salles de cinéma et une vingtaine de conservatoires. Pour autant, la région se positionne au dernier rang pour sa dotation en musées. "Certains musées sont en train d'être restaurés mais si on menait une politique volontariste pour en créer de nouveaux, ça nous prendrait une dizaine d'années. Le temps de réunir des collections...", explique Michel Roussel, directeur régional de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles)

Localisation des équipements culturels*



Localisation des équipements culturels en Bretagne | Insee

Que dit le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Auray ?⁹

Objectif E : Des activités touristiques élargies pour des retombées économiques et sociales pérennes

Action 3 : Valoriser et rendre accessible les patrimoines du Pays d'Auray à destination de ses visiteurs et habitants

En lien avec les objectifs d'affirmation de l'identité paysagère de son territoire (Cf. Partie III-A), le SCOT poursuit des objectifs de valorisation de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers à des fins d'élargissement de leur accès au public (visiteurs et habitants) et de diversification de son offre touristique. A ce titre, il prévoit les modalités de gestion des abords des sites dédiés à l'accueil du public permettant de prendre en compte les objectifs de préservation et de valorisation des patrimoines.

Aux abords des sites patrimoniaux destinés à l'accueil du public, les documents et opérations d'urbanisme identifient, caractérisent et prennent les mesures permettant :

- de préserver les cônes de vues en direction des éléments de patrimoine,
- d'intégrer les silhouettes urbaines visibles et les franges bâties en traitant notamment les espaces de transitions,
- d'aménager des espaces publics de qualité aux abords des sites patrimoniaux (équipements, services,...),
- de gérer et localiser les espaces de stationnements en limitant les co-visibilités avec les sites.

D'autre part afin de contribuer à une valorisation de l'ensemble des patrimoines vernaculaires (quotidiens) présents sur le territoire les documents d'urbanisme :

- identifient, protègent et mettent en valeur les éléments du patrimoine présentant une qualité architecturale, urbaine, paysagère ou culturelle,
- préservent la qualité des vues vers ces éléments,
- valorisent leurs abords à travers la définition de gabarits et matériaux.

La protection du patrimoine archéologique passe par une inscription des sites archéologiques dans les documents d'urbanisme.

En fonction de leur localisation sur des sites archéologiques connus ou de leur importance en surface, les aménagements projetés feront l'objet de prescriptions de diagnostics archéologiques dans le cadre de la réglementation relative à l'archéologie préventive. Ainsi, les aménagements portant sur de vastes superficies telles que les ZAC, parcs ou lotissements d'activités et golfs par exemple, sont susceptibles de porter atteinte à des vestiges qu'ils soient ou non répertoriés à ce jour. Les dossiers de réalisation des ZAC ainsi que toute demande d'autorisation concernant un aménagement supérieur à 3 ha doivent être transmis au préfet de la Région Bretagne, afin que l'impact des projets sur le patrimoine archéologique et la nécessité d'une prescription de diagnostic soient examinées en fonction de la sensibilité archéologique des terrains et de la superficie de l'aménagement.

Enfin, dans l'objectif d'accroître les possibilités de découverte du territoire et de ses patrimoines par les habitants et les visiteurs, les documents d'urbanisme et les aménagements des espaces publics contribuent :

⁹ Extrait du document d'orientation et d'objectifs du SCOT

- au développement des circuits vélos et pédestres en cohérence et en association avec les objectifs de gestion paysagère, dans la perspective de mieux lier tourisme vert et littoral,
- à la mise en valeur des abords des mégalithes et l'organisation de parcours avec des animations pédagogiques et ludiques.

Objectifs

- Etablir avec les acteurs de la filière du livre du territoire un état des lieux (richesses et contraintes) de la filière et contribuer au schéma de développement culturel d'AQTA et se projeter dans l'avenir en définissant les besoins du territoire

Opportunités

- La lecture pour tous : facteur de cohésion et de sociabilité
- Un maillage du territoire effectif (médiathèques)
- Un nombre de points de vente élevés
- Richesse d'une médiation avec des supports variés et des publics variés
- Des initiatives originales (café librairie au Palais)
- Des abonnés et des lecteurs en nombre (plusieurs abonnements)
- La langue bretonne bien présente

Remarques

- La diffusion du livre et la lecture reposent sur deux registres professionnels ; celui de la vente et celui développement culturel. Est libraire celui qui s'inscrit dans la logique culturelle.
- Dimension patrimoniale : les collections sont présentes mais pas dominantes. Place des ouvrages en bretons.
- Importance des actions d'animation : bébés lecteurs, éveil musical...
- Deux réseaux complémentaires : les librairies et les médiathèques.

Faiblesses

- Un secteur impacté par la saisonnalité
- Un manque de concertation, de dialogue et de collaboration
- Manque de connaissance des acteurs de la filière
- Manque de connaissance des agendas, des évènements des uns et des autres
- Une langue bretonne présente mais que dans des lieux spécifiques.
- Risques de confusion des fonctions de vendeurs et de libraires : les libraires ne sont pas toujours ceux que l'on croit
- Etre capables de répondre aux besoins des publics spécifiques
- Manque de connaissance de la typologie des publics.

Préconisations

En lien avec les acteurs :

- Améliorer l'interconnaissance (agendas, évènements...)
- Travailler sur la mutualisation des moyens et des ressources
- Commencer par mener des actions ensemble « à petits pas » pour apprendre à se connaître (ex : rencontre d'un auteur sur un laps de temps et de lieux plus large)
- Se fédérer autour d'une action commune
- Mailler le territoire par des lieux reconnus par leurs spécificités et se distinguer les uns des autres pour mettre en place une complémentarité entre tous (travailler en réseau)

En lien avec l'innovation :

- Innover dans l'approche de la filière (ex de la future bibliothèque de Sainte Anne d'Auray)
- Mettre en place un festival du livre innovant
- S'appuyer sur le numérique
- Mettre en place une résidence d'auteurs

En lien avec le territoire :

- Favoriser les liens avec l'extérieur : les associations, les habitants, les bénévoles, les écoles, les formations, les entreprises...
- Inciter à la lecture
- Communiquer sur la filière
- Rendre visible et valoriser l'existant
- Développer le tourisme culturel

acteurs auditionnés : Eliane HUAULT, directrice de la médiathèque d'Auray, Alain LAMARRE, co-gérant de la librairie Vent de Soleil

Objectifs

- Etablir avec les acteurs de la filière de l'enseignement musical un état des lieux (richesses et contraintes) de la discipline
- Contribuer au schéma de développement culturel d'AQTA et se projeter dans l'avenir en définissant les besoins du territoire

Opportunités

- Quelques structures professionnelles bien implantées localement
- Pluralité de disciplines proposées
- Des personnes s'installent sur tel ou tel lieu de vie pour pouvoir accéder à l'école de musique municipale ou autre
- Attractivité du territoire
- Rencontres régulières des directeurs des écoles de musique organisées par le Département
- Prise en compte du numérique
- Un travail en partenariat existe entre les établissements (ex : Auray-Pluvigner)
- L'offre culturelle est un atout pour le bien vivre en Pays d'Auray
- Certaines structures sont bien implantées avec une renommée qui dépasse le territoire (ex : Bagadou d'Auray, de Locoal Mendon, Académie des Arts Sacrés).

Les phrases entendues :

« continuer à inventer »

« on ne gagnera que collectivement »

Faiblesses

- Absence de visibilité générale de l'offre
- Absence de développement réel du numérique et des nouvelles technologies
- Manque d'équité sur le territoire :
 - o secteurs géographiques quasi désertiques (ex : Presqu'île de Quiberon)
 - o manque de moyens (ex : Belz)
 - o tarifs souvent variables suivant le lieu d'habitation pour les écoles de musique municipales
- Au-delà de la formation collective, il y a peu de formation individuelle dans les bagadou et les chorales, ce qui ne favorise pas l'autonomie des élèves
- Pas d'équipement significatif sur le territoire
- Pas assez de places disponibles : obligation de refuser des élèves
- Absence d'évènement d'envergure ou emblématique sur le territoire

Préconisations

- Les disciplines, les formations :
 - o Favoriser l'accès à la variété des disciplines
 - o Augmenter la capacité d'accueil
 - o Viser l'autonomie des élèves pour le développement des projets personnels
 - o Prendre en compte l'essor des nouvelles technologies numériques
 - o Sauvegarder la musique traditionnelle
- La mise en réseau :
 - o Mettre en place une stratégie culturelle du territoire
 - o Développer les partenariats
 - o Travailler sur des projets communs
 - o Mutualiser les professeurs sur un même territoire
 - o Créer une dynamique intercommunale pour faciliter l'accès à tous
 - o Mutualiser les moyens techniques (outils, équipements, technologies du numérique...)
 - o Intensifier les expériences inter musiques, inter musiciens, inter instruments
- La communication :
 - o Mettre en valeur le territoire, réaffirmer son identité
 - o Faire rayonner les écoles
 - o Communiquer sur l'existant (les groupes, les évènements...) par la création d'un « annuaire » ou

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>l'organisation d'un « forum des métiers de l'art et de la culture »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remarques diverses : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas penser que développement touristique, mais agir pour et avec les populations du territoire ○ Mettre en place une ou des actions sur une autre période que celle estivale ○ Avoir un porteur de projet qui pilote un ou l'ensemble des évènements ○ Pérenniser les projets pour se projeter dans l'avenir et inversement |
| <p>Les acteurs auditionnés : Ecoles de musique d'Auray, de Pluvigner, de Belz, Ti Douar Alre, l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés</p> | | |

Objectifs

- Etablir avec les acteurs des Musées du territoire un état des lieux (richesses et contraintes) de leurs structures
- Contribuer au schéma de développement culturel d'AQTA et se projeter dans l'avenir en définissant les besoins du territoire

| Atouts | Faiblesses | Préconisations |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire riche de ressources et de compétences - Un bon maillage du territoire par les musées - Une pluralité de domaine abordé par les musées - Des bénévoles largement impliqués - Des tarifs raisonnables et à peu près égaux dans tous les musées - Des actions remarquables : Quai des Saveurs - Des travaux communs : Académie Arts Sacrés, Saint Dégan et Musée des Thoniers - Un lien fort avec les scolaires - Un travail en lien avec les communes <p>Entendu : « Un ensemble cohérent chronologiquement marqué »</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un certain nombre de musées en perte de visiteurs - Un manque de reconnaissance des acteurs du territoire pour certains musées : inégalités de traitement - Des moyens financiers très inégaux - Un manque de concertation, de dialogue et de collaboration entre les structures - Manque de connaissance des agendas, des évènements des uns et des autres - Des bénévoles vieillissants - Un risque de perte des connaissances - Cotisation aux syndicats d'initiatives trop élevé (adhésion, dépôt de documents) - Des espaces inadaptés - Un manque de visibilité générale de l'offre culturelle des musées | <p>En lien avec les visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un itinéraire intelligent pour les visiteurs - Offrir un panel de découvertes, de visites et communiquer afin de capter le public et le faire rester sur le territoire - Développer le tourisme culturel <p>En lien avec les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'interconnaissance (agendas, évènements...) - Se rapprocher du monde étudiant, des universités pour effectuer des travaux de recherche - Se fédérer autour d'une action commune - Innover dans l'approche de la filière : <ul style="list-style-type: none"> o Billet unique pour tous les sites o Livret « Annuaire » des acteurs et des évènements (s'appuyer sur le numérique) - Mutualiser les moyens : <ul style="list-style-type: none"> o Communication o Billetterie o Projets scientifiques et culturels o Gestion des inventaires, des collections - Rendre visible et valoriser l'existant en prenant en compte les succès mais également les mauvais retours d'expériences (Benchmark) |
| <p>Les acteurs auditionnés : Musées des Thoniers d'Etel, Musée du patrimoine de Quiberon, Musée industriel de la Belle-Iloise, Académie des Arts Sacrés et Musée de Cire de Sainte Anne d'Auray, Musée de la Chouannerie à Plouharnel, Ecomusée de Saint Dégan.</p> | | |

Objectifs

- Etablir avec les acteurs du Théâtre amateur du territoire un état des lieux (richesses et contraintes) de leurs structures
- Se projeter dans l'avenir en définissant les besoins du territoire

| Atouts | Faiblesses | Les besoins exprimés |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire riche de ressources et de compétences - Un bon maillage du territoire par les troupes de théâtre amateur (au moins une troupe dans chaque commune) - Une pluralité de spectacles proposés - Un nombre conséquent de spectacles proposés (chaque troupe fait environ une dizaine de représentations par an) - Des bénévoles et des acteurs largement impliqués - Une bonne interconnaissance et des collaborations effectives (invitations à jouer) - Des troupes qui jouent sur tout le territoire du Pays d'Auray (à 80 %) | <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens financiers inégaux, certaines troupes sont subventionnées, d'autres non - Manque de communication des agendas, des évènements des uns et des autres - Trop peu de jeunes et d'hommes dans les troupes en général - Des espaces inadaptés ou une offre de salle pas assez conséquente avec des locations jugées trop chères - Un manque de visibilité générale de l'offre culturelle du théâtre amateur - Un accompagnement de l'ADEC jugé indispensable notamment pour leur dispositif de formations - Pas de festival amateur sur le territoire - Difficulté de recrutement de comédiens - Une salle Athéna trop chère pour les troupes amateurs, parfois trop grande | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ateliers d'écriture spécialisés dans le théâtre - Renforcement des formations des comédiens - Mettre en œuvre les conditions de diffusion des spectacles (salle, communication...) <p>Les préconisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en réseau : c'est une nécessité au vu des difficultés à trouver des salles - Mettre en place un festival amateur : rencontre de toutes les troupes (ex de Lorient et Josselin) - Soutenir la diffusion des spectacles en mettant en place une communication unique en début de saison (ex : par un site internet) - La salle idéale doit permettre de recevoir entre 150 et 250 personnes, dans une ambiance intime, confortable avec des équipements adaptés (l'ancien cinéma d'Auray pourrait répondre à cette approche si réhabilité ; d'autres salles peuvent aussi correspondre sur le territoire moyennant quelques aménagements) - Intensifier la communication dans la presse - Demande de soutien aux communes de l'ensemble du territoire pour accueillir les troupes (facilité d'accès et gratuité des salles communales) - Développer les liens avec les scolaires (à tous les niveaux), les associations, les villages-vacances |
| <p>Les acteurs auditionnés : les troupes amateur d'Auray (Roi d'Argot, Les arts et les autres), Crach, Pluvigner, Plouharnel, Carnac, Théâtre Nicolazic, Clairs-Obscurs de Pluneret, la MAL et l'ADEC</p> | | |

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY

Lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation

Adossé au Syndicat Mixte du Pays d'Auray, le Conseil de Développement permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du Pays d'Auray.

Formé de représentants associatifs, d'entreprises et syndicaux, le rôle du Codepa est de :

- Mobiliser la société civile dans les projets de territoire : représentation dans différentes instances, participation active à certains travaux du Pays...
- Animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- Produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions.

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...



Avec le concours financier de la Région Bretagne, du Pays d'Auray et d'Auray Quiberon Terre Atlantique



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
Porte Océane - 40 rue du Danemark - 56400 AURAY
Mail : codepa@pays-auray.fr
Fax : 02 97 56 40 68 - Tél. : 02 97 56 45 45